

VILLE DE SORIGNY
REGLEMENT INTERIEUR
HALTE JACQUAIRE

9 route de LOUANS
37250 SORIGNY

Chaque pèlerin qui demande à être hébergé accepte ce règlement sans réserve et s'engage à le respecter intégralement.

ARTICLE 1 : OUVERTURE ET ACCUEIL

La Halte Jacquaire est ouverte tous les jours de la semaine du 15 avril inclus au 15 octobre inclus.

Pour des raisons de confort et de sécurité, l'accueil maximal est de 6 pèlerins par nuit. Aucune dérogation n'est acceptée. Aucune tente ne peut être montée dans l'enceinte de la Halte Jacquaire.

ARTICLE 2 : ACCÈS ET PARTICIPATION

L'accès à la Halte Jacquaire est strictement réservé aux personnes munies de leur credential. Une participation financière est demandée à chaque pèlerin. Elle est fixée tous les ans par le Conseil Municipal et affichée dans la Halte Jacquaire. Chaque pèlerin ne peut rester qu'une seule nuit.

Le paiement, en espèces ou par chèque, se fait auprès du Régisseur au secrétariat de la mairie dans la journée du lundi au vendredi de 10h à 16h30. Un reçu est délivré à l'intéressé(e) ainsi que le code d'accès pour entrer dans la Halte Jacquaire. La credential est tamponnée ; (Date + Tampon de Sorigny). Pour des raisons d'hygiène, il est également remis une protection jetable pour le matelas, l'oreiller et le traversin.



En dehors des heures d'ouverture de la Mairie, une permanence est réalisée par un Régisseur suppléant habilité par le conseil municipal et déclaré au trésor public de Sorigny. Le numéro de téléphone et les horaires de permanences sont affichés sur la porte d'entrée de la Mairie. Cette personne encaisse le paiement, en espèces ou par chèque, un reçu est délivré à l'intéressé(e) ainsi que le code d'accès pour entrer dans la maison des pèlerins. La credential est tamponnée ; (Date + Tampon de Sorigny). Pour des raisons d'hygiène, il est également remis une protection jetable pour le matelas, l'oreiller et le traversin.

ARTICLE 3 : VELOS

Les vélos sont entreposés dans le petit hangar en tôle prévu à cet effet, situé sur le coté droit de la Halte Jacquaire. La porte est fermée à clé. La clé est pendue dans la cuisine. Après chaque ouverture et fermeture de la porte, la clé doit être remise à sa place.

ARTICLE 4 : CONTROLE

Des contrôles pourront être réalisés par les personnes habilitées. Il sera demandé aux intéressés leur credential qui devra être à jour.

Toute personne non à jour, devra quitter les lieux ou régulariser sa situation s'il reste de la place.

ARTICLE 5 : LE RESPECT

Ce règlement a été rédigé en reprenant les remarques stipulées sur le carnet des pèlerins qui nous rappelle que dans la Halte Jacquaire il doit être fait preuve de simplicité, de propreté et de respect fraternel du bien être des autres. Soyez silencieux pour ne pas gêner le repos de tous, y compris celui des voisins. Chaque pèlerin respectera le matériel mis à sa disposition par la Mairie.

Il faut veiller à ne pas poser les sacs à dos et vêtements sales sur les lits. Ils doivent être déposés dans le local extérieur prévu à cet effet.

Les sacs, chaussures et vêtements mouillés seront déposés également dans le local extérieur à l'entrée sur les étagères ou sur les fils à linges.

L'accès, dans l'enceinte de la Halte Jacquaire, est interdit aux animaux sauf aux chiens de personnes non-voyantes.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

ARTICLE 6 : VOL

La Mairie décline toute responsabilité en cas de vol concernant les affaires et objets personnels de valeurs des pèlerins. Chacun doit se protéger, s'il le souhaite, par une assurance personnelle.



ARTICLE 7 : SECHAGE DU LINGE

Il est interdit de faire sécher du linge à l'intérieur du bâtiment sauf dans la salle de bains pour le petit linge lavé sur place.

ARTICLE 8 : RESERVATION

Les réservations peuvent se faire par téléphone à la Mairie. Elles devront être confirmées financièrement 3 jours avant l'arrivée du pèlerin faute de quoi la réservation deviendra caduque.

ARTICLE 9 : DEPART

La Halte Jacquaire doit être libérée chaque matin avant 10 heures. Chaque pèlerin doit : retirer les protections jetables et faire le ménage afin de laisser les locaux propres.

Merci de penser à fermer la porte d'entrée derrière vous.

BON CHEMIN

 Le Maire,
Alain ESNAULT